

Conditions générales de vente

Alice Denoize

37 avenue Parmentier, 75011 Paris

Tel : 06.61.60.21.08

SIRET : 824.174.353.00022

Article 1 : Introduction

Alice Denoize – Le Déclic Anti Clope (ci-après dénommée Alice Denoize) est une autoentreprise de prestations de prévention et d'accompagnement tabacologique qui s'adresse aux clients particuliers et aux entreprises et dont le siège est domicilié au 37 avenue Parmentier, 75011 Paris.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées CGV) s'appliquent à la prestation d'accompagnement collectif proposée par Alice Denoize aux particuliers dans le cadre de son programme « Je me libère (enfin !) du tabac ».

Le client particulier est dénommé ci-après le bénéficiaire.

Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes CGV lors de son inscription.

Article 2 : Entretien préalable

La prestation s'effectue après un entretien préalable avec le bénéficiaire, sans engagement, qui permet :

- Au bénéficiaire de prendre connaissance des termes du suivi et de déterminer s'ils lui conviennent.
- À Alice Denoize de faire un point détaillé sur la situation du bénéficiaire et voir si sa prestation est une réponse appropriée à ses besoins.
- Aux deux de décider s'ils ont envie de travailler ensemble.

Article 3 : Documents contractuels

À l'issue de l'entretien préalable et sous réserve que les deux parties veuillent travailler ensemble, Alice Denoize envoie au bénéficiaire un e-mail de confirmation de la prestation avec un lien pour effectuer le règlement total ou partiel de la prestation.

L'inscription du bénéficiaire au programme est validée dès réception à minima du tiers de la somme totale requise.

Article 4 : Délai de rétractation, abandon, force majeure

En vertu de l'article L121-18 du Code de la consommation, le bénéficiaire bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat (soit le jour de l'inscription incluant le paiement – total ou partiel le cas échéant – de la prestation).

Toute demande d'annulation de la prestation doit parvenir par écrit à Alice Denoize à l'adresse email alice@ledeclicanticlope.com au moins quatorze jours francs avant le début de la prestation.

A défaut :

- Si l'annulation à la demande du bénéficiaire intervient moins de 48 heures avant le début de la prestation, la pénalité sera égale à 100 % du coût de la prestation ;
- Si l'annulation à la demande du bénéficiaire intervient entre 48 heures et 7 jours avant le début de la prestation, la pénalité sera à égale à 50 % du coût de la prestation ;
- Si l'annulation à la demande du bénéficiaire intervient entre 8 et 14 jours avant le début de la prestation, la pénalité sera à égale à 30 % du coût de la prestation.

Si l'accompagnement a été entamé avec le bénéficiaire, le délai de rétractation ne pourra plus être exercé par le bénéficiaire, qui restera alors redevable de la totalité du prix de la prestation, que le bénéficiaire entende la poursuivre jusqu'à son terme ou non.

Si Alice Denoize estime ne pas pouvoir apporter à son bénéficiaire, elle peut à tout moment, mettre un terme au contrat, unilatéralement, par mail. Elle reversera alors au bénéficiaire un montant équivalent à la somme forfaitaire dont seront déduits les frais administratifs et les séances effectuées (y compris la séance préalable), selon les modalités précisées dans le contrat.

Lorsque, par suite de cas de force majeure, répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence en cours, Alice Denoize est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat conclu avec le bénéficiaire est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le bénéficiaire est toutefois tenu au paiement au prorata temporis des prestations réalisées par Alice Denoize.

Article 5 : Tarifs

Les tarifs indiqués s'adressent aux clients particuliers. Toute prise en charge par l'entreprise fera l'objet d'un devis au tarif entreprise qui sera transmis à celle-ci.

Le tarif s'entend sur la base d'une prestation effectuée à distance par visioconférence et/ou par téléphone pour l'entretien final.

Toute demande de prestation en présentiel partiel fera l'objet d'une étude de faisabilité ainsi que d'une tarification spécifique prenant en compte le temps de transport d'Alice Denoize et autres frais inhérents (transport, réservation de salle)

Tarif Programme « Je me libère (enfin !) du tabac » - 390€ HT

TVA non applicable – article 293 B du CGI

Article 6 : Règlement

Le règlement s'effectue par virement sécurisé en 1 à 3 fois sans frais.

Chaque règlement donnera lieu à une facturation. La facture sera transmise par e-mail sous format PDF, dans un délai de 48h après encaissement.

Le bénéficiaire ne pourra participer au programme « Je me libère (enfin !) du tabac » sans règlement au préalable du 1^e tiers au minimum.

Article 7 : Modalités pratiques

L'accompagnement dans le cadre du programme « Je me libère (enfin !) du tabac » est une prestation à distance qui dure 6 semaines et qui se présente sous la forme d'un forfait :

- 5 séances collectives en visioconférence qui ont lieu une fois par semaine sur la pause méridienne et qui sont planifiées en amont par Alice Denoize. Les dates sont communiquées tous les mois sur le site Le Déclat Anti Clope.
- 1 séance individuelle qui a lieu la dernière semaine de la période en visioconférence ou par téléphone et dont l'horaire est fixé après accord entre le bénéficiaire et Alice Denoize.

Le programme compte 8 entretiens au total : 6 entretiens d'accompagnement + 1 entretien préalable + 1 entretien de bilan 3 mois après la fin du programme.

Article 8 : Groupe privé

Les prestations de Alice Denoize comprennent l'accès sur une période illimitée à un groupe privé qui permet au bénéficiaire de communiquer :

- Avec les bénéficiaires du programme
- Avec Alice Denoize en fonction de sa disponibilité

L'accès se fait sur invitation et n'est pas obligatoire.

Article 9 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis, utilisés ou mis à disposition via la plateforme en ligne au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, utilisation, diffusion, publication, modification totale ou partielle est interdite. En conséquence, le bénéficiaire s'interdit de transmettre, diffuser et plus généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

Article 10 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande écrite, par email à alice@ledeclicanticlope.com.

Article 11 : Confidentialité

Le contenu des séances est confidentiel et Alice Denoize s'astreint au secret professionnel le plus strict.

Les données relatives au bénéficiaire sont strictement confidentielles et seront utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement. Elles ne seront, à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers, y compris les membres de la famille du client ou l'entreprise du bénéficiaire. Alice Denoize ne pratique pas le contrat tripartite.

Article 12 : Code de déontologie et responsabilité d'Alice Denoize

Alice Denoize s'engage à apporter un soutien inconditionnel au bénéficiaire, à l'aider à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. Elle l'aide à se fixer des objectifs motivants et à donner le meilleur de lui-même. Elle l'accompagne dans la mise en œuvre des moyens les plus efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

La compétence professionnelle d'Alice Denoize est assurée par sa formation dans le domaine de la tabacologie. Elle informe ses clients sur la nature de sa formation ainsi que sur la ou les qualifications qu'elle a obtenues.

L'Obligation souscrite par Alice Denoize dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat. Alice Denoize décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles du bénéficiaire pendant la période du programme et successivement.

Alice Denoize s'assure que son intervention sert l'intérêt du bénéficiaire et veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation d'accompagnement. Si elle ne possède pas la compétence pour intervenir dans le domaine pour lequel on la consulte, elle réfère le bénéficiaire à une autre personne-ressource.

Si au cours de la relation d'accompagnement, Alice Denoize constate que d'importantes divergences ne lui permettent plus de fonctionner selon les termes de l'accord, elle sera dans l'obligation éthique d'y mettre fin en expliquant clairement les raisons de sa décision. Dans la mesure du possible, elle veillera à proposer d'autres options au bénéficiaire.

Article 13 – Litiges

Pour tout différend relatif à l'exécution de la prestation, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, les tribunaux de l'ordre judiciaire compétents traiteront le litige.

Article 14 – Loi applicable

Les conditions générales de vente et toutes relations d’Alice Denoize avec ses bénéficiaires relèvent de la loi française même si le bénéficiaire est domicilié en dehors du territoire français.